

# Paysage de la certification professionnelle en France en 2020

- Deux périmètres distincts : Répertoire national et Répertoire spécifique
- Critères d'enregistrement au Répertoire national et au Répertoire spécifique

# Certification professionnelle

- **Vérification de la maîtrise des compétences professionnelles d'une personne** = évaluation des compétences par un JURY

**Compétence** = combinatoire connaissances, savoir-faire et aptitudes, acquis en formation ou par l'expérience

**Définition France compétences** : « mobilisation de manière pertinente de ses ressources (par exemple : savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnel) et de celles de son environnement dans des situations diverses pour exercer une activité en fonction d'objectifs à finalité professionnels à atteindre » (juin 2019).

- **Résultat** = le document remis

# Certification professionnelle au sens du RNCP

## Certification : périmètre métier

- Attestation de la maîtrise de compétences professionnelles
- Nécessaires à l'exercice d'un **métier plein et entier** dans des contextes suffisamment larges
- Métier identifié sur le marché du travail français ou en émergence

# Certification au sens du Répertoire spécifique

## Certification : périmètre groupe de compétences

- Attestation de la maîtrise de compétences professionnelles
- Compétence unique ou groupe de compétences homogène nécessaires à l'exercice d'une partie de métier, d'une activité ou d'une fonction
- Compétences ayant une forte valeur ajoutée sur le marché du travail français (juridique ou d'usage)

# Certification professionnelle : deux périmètres en France

Certifications professionnelles	Habilitations et certifications
<b>RNCP</b>	<b>REPERTOIRE SPECIFIQUE</b> (ex Inventaire)
<i>Périmètre Métier entier</i>	<i>Périmètre groupe de compétences homogènes</i>
Diplômes délivrés au nom de l'Etat (enregistrés de droit)	Habilitations répondant à une obligation légale ou réglementaire (enregistrées de droit)
Certificats de qualification professionnelle (CQP)	Certifications de compétences transversales
Certifications d'organismes publics et privés	Certifications de compétences complémentaires à un métier (dont CQP, DU possibles)
Structurées en blocs de compétences Obligatoire depuis janv. 2019	Non concernées par les blocs de compétences

# Neuf critères d'enregistrement au Répertoire national

<b>1</b>	Adéquation des emplois occupés par rapport au métier (au moins 2 promotions)
<b>2</b>	Impact du projet de certification professionnelle en matière d'accès ou de retour à l'emploi, (au moins 2 promotions) et comparé à l'impact de certifications visant des métiers similaires ou proches
<b>3</b>	Qualité du référentiel d'activités, du référentiel de compétences et du référentiel d'évaluation
<b>4</b>	Mise en place de procédures de contrôle de l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation
<b>5</b>	Prise en compte des contraintes légales et réglementaires liées à l'exercice du métier visé par le projet de certification professionnelle
<b>6</b>	Possibilité d'accéder au projet de certification professionnelle par la validation des acquis de l'expérience (VAE)
<b>7</b>	Cohérence des blocs de compétences constitutifs du projet de certification professionnelle et de leurs modalités spécifiques d'évaluation
<b>8</b>	Le cas échéant, la cohérence des correspondances totales ou partielles mises en place avec des certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences
<b>9</b>	Le cas échéant, les modalités d'association des commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles dans l'élaboration ou la validation des référentiel

# Six critères d'enregistrement au Répertoire spécifique

<b>1</b>	Adéquation des connaissances et compétences visées par rapport aux besoins du marché du travail
<b>2</b>	Qualité du référentiel de compétences et du référentiel d'évaluation
<b>3</b>	Mise en place de procédures de contrôle de l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation
<b>4</b>	Prise en compte des contraintes légales et réglementaires liées à l'exercice des compétences professionnelles visées par le projet de certification ou d'habilitation
<b>5</b>	Le cas échéant, la cohérence des correspondances mises en place avec des blocs de compétences de certifications professionnelles enregistrées dans le répertoire national des certifications professionnelles
<b>6</b>	Le cas échéant, les modalités d'association des commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles dans l'élaboration ou la validation des référentiels